

Les Bermudes abolissent le « mariage pour tous »

**Le territoire britannique d'outre-mer des Bermudes abolit le « mariage pour tous » et continue de protéger les droits des couples homosexuels. Voyez comment c'est arrivé.**

Les Bermudes sont le premier territoire britannique d’outre-mer qui supprime le « mariage pour tous ». Lors d’un vote populaire en juin 2016, plus des deux tiers de la population s’est prononcée contre le mariage homosexuel. Les mariages homosexuels déjà conclus restent valides. Walton Brown, le ministre de l’Intérieur des Bermudes, a déclaré : « Avec cette nouvelle loi nous voulons créer une compensation équilibrée entre deux partis inconciliables aux Bermudes. Nous constatons que le mariage n’est possible qu’entre un homme et une femme et nous protégeons en même temps les droits des couples homosexuels. »
Que décideraient les autres régions du monde si elles avaient la possibilité de se prononcer par un vote populaire sur le « mariage pour tous » ?

**de Enm.**

**Sources:**

<https://francais.rt.com/international/46494-bermudes-reviennent-sur-autorisation-mariage-homosexuel>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

---

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.